

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 juin 2015

Étaient présents: M. SCHOETTL Maire, MM LECLERCQ, TALFUMIERE et GOUALIN adjoints, MM. LABURTHE, PANIGADA
MMES FICAT, ALAZARD, REVERET, FARDEAU, WEGNEZ, BOUCHER

Étaient absents excusés : MME POUPART pouvoir à M. GOUALIN – M. MATEESCU pouvoir à MME REVERET –
Mme GAUTHIER

La séance est ouverte à 20 h 50 heures

Secrétaire de séance : Mme WEGNEZ

Lecture du compte-rendu du conseil du 5 mai 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations préalables de travaux acceptées :

- M. SCHOETTL Jean-Marc – La Brosse : réfection à l'identique de deux vérandas

- ARKANE FONCIERS : division rue du Grand Cèdre

Déclaration préalable de travaux refusée :

- M. QUERE : Janvry : abri jardin

M. LECLERCQ informe les membres du conseil municipal que le médiateur de la République l'a contacté pour lui exposer le problème non réglé entre Mme HAULBERT et M. VACCA, concernant une clôture. Compte tenu des différents échanges, le médiateur de la république conseille à Mme HAULBERT d'aller en justice.

Dossier M. VARY : un recommandé lui a été adressé lui spécifiant pourquoi on ne pouvait autoriser cette construction.

FINANCES

Décision modificative n° 2 : Sente piétonne hameau de Mulleron : dépenses + 5 548.75 € Recettes + 5 548.75 €

Parc animalier : dépenses + 10 000 € recettes + 10 000 €

Notification de subvention : P.N.R. 5 548.75 € pour la création d'une sente piétonne à Mulleron

Monsieur le Maire rappelle que suite aux échanges de terrain intervenus avec M. BRICHARD, une sente piétonne sera créée du parking de Mulleron jusqu'à l'abri bus.

Dotation de Solidarité Rurale 2015 : 6 136 € (5 756 € en 2014)

FPIC (fond de péréquation intercommunal) 2015 : a charge pour la commune 11 525 € (5 847 € en 2014)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après plusieurs recherches il a trouvé un chapiteau de 500 m2 pour le club hippique pour un montant T.T.C. de 18 000 € (cela coûte 45 000 € neuf) et propose de l'acheter (100 m2 pour ranger les engins de la commune et le reste pour le club hippique), une convention de location pourrait être signée avec Yannick SONNET responsable du club hippique. Le comité des fêtes a accepté de participer à hauteur de 10 000 € pour cet achat.

La mise hors d'eau pourra permettre des activités scolaires et periscolaires durant l'année

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent ces propositions.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat verse 20% en moins de dotations cette année, la commune de Janvry perd 12 000 sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

CAISSE DES ECOLES

Le prochain conseil d'école aura lieu le 9 juin à 18 heures.

Une réunion a eu lieu avec les parents sur les rythmes scolaires, aucun horaire n'ayant reçu une majorité flagrante, pour la rentrée de septembre 2015, les horaires resteront les mêmes et de nouvelles propositions seront étudiées.

Le règlement intérieur de l'école sera donc voté avec ces horaires.

Une dérogation pour deux enfants en maternelle a été acceptée (deux enfants qui auraient dû être sur Fontenay, anciennement de Janvry)

Fête de l'école : vendredi 26 juin

CCAS

La sortie à Meaux du 6 mai s'est bien déroulée.

Voyage en Bulgarie : 26 personnes inscrites

Voyage en Norvège : 36 personnes inscrites

COMITE DES FETES

6 et 7 juin : salon art et artisanat

Samedi 13 juin : « Bayou Seco » spectacle à 21 heures à la Petite Ferme, un couple de « vieux » américains qui viendront faire une démonstration de danses entraînantes d'abord le vendredi à l'école.

20 et 21 juin : fête médiévale, montreur d'ours le samedi, fauconnier tout le weekend, des démonstrations de danses médiévales et 2 ou 3 camps moyenâgeux, démonstration de voltige par Yannick, le soir grand barbecue et le traditionnel feu d'artifice.

Inscrivez-vous !!

Anne-Sophie est en arrêt maladie, Vincent Mourlevat Panigada la remplace depuis plus d'une semaine, sous contrat de vacation (prestation contractuelle). Vincent a repris la tournée de pain, il tiendra également le bar de la plage.

Bar de la plage : plusieurs jeunes ont été reçus par Messieurs SCHOETTL et LECLERCQ.

Le premier barbecue aura lieu le 4 juillet 2015 et se déroulera ensuite tous les 15 jours.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour la saison 2015 à 5 € pour les deux mois, Mme REVERET expose que pour une famille Janvrinoise qui vient avec des invités qui ne participeront qu'une fois, cela peut paraître onéreux, Monsieur le Maire propose alors de fixer un tarif à 2 € pour les invités à la journée qui ne viennent qu'une fois, réservé aux invités des habitants de la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité.

TRAVAUX

- Les travaux de peinture faits sur la commune commencent à bien se voir.
- ERDF : rue du Clos des Vignes, les travaux ont été faits
- Assainissement la Brosse : les travaux de construction de la station d'épuration reprendront fin juin, les autorisations de la Préfecture ont été reçues. On pourrait penser que le raccordement des riverains débiteront vers la fin de l'année.
- 2^{ème} gîte communal : la dalle pour la pose du chalet est en cours.
- Monsieur LECLERCQ précise que la station service sur l'autoroute côté Province Paris est en rénovation et que l'ensemble côté Paris Province est rasé et refait en totalité.
- Clocher de l'église : la société chargée de l'entretien de la cloche a adressé un rapport à la commune spécifiant que la maçonnerie autour de la cloche se fissurait, probablement du fait de sonner trop longtemps.
- Aire de jeux : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un devis pour le filet pour un coût de 850 €, ce qui paraît onéreux.
- Les vélos du gîte ont été réparés.

PERSONNEL

- Remplacement secrétariat pour les vacances du mois d'août : Mme PICON Carole (rémunération accessoire) ;

QUESTIONS DIVERSES

- Une randonnée VTT traversera la commune le 4 octobre : avis favorable des membres du conseil municipal.
- Les tarifs du gîte communal ont été modifiés notamment pour les personnes extérieures.
- CCPL – Transports : Monsieur le Maire rappelle que la ligne de transport qui desservait Janvry a été supprimée par la CCPL et propose de délibérer afin d'exposer que l'arrêt des transports sur la commune pose un vrai problème aux élèves et de demander à la CCPL de reconsidérer cette décision et de réfléchir à la mise en place d'un dispositif pour palier à l'absence de transport.
- Signature du contrat de territoire : jeudi 4 juin à 10 h 30
- Commission petite enfance de la CCPL : MMES BOUCHER et ALAZARD s'y sont rendues : pas de place attribuée pour Janvry ; Mme BOUCHER expose que la communauté de communes a décidé de supprimer 5 places à la crèche de Gometz la Ville.
- Aire d'accueil des gens du voyage : Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage que Monsieur le Préfet a souhaité mettre en œuvre rapidement, il a été décidé que pour les communautés de communes du nord ouest de l'Essonne une aire d'accueil de grand passage soit créée. Ceci signifie la création d'un espace pour accueillir deux cent places de caravanes au moins.

Pour notre territoire deux sites ont été identifiés l'un sur WISSOUS, l'autre sur GOMETZ-LE-CHATEL, en limite immédiate de GOMETZ LA VILLE.

Considérant la fragilité des structures agricoles de notre territoire et l'emprise foncière que ce projet pourrait constituer,

Considérant que pour le projet de Gometz-le-Châtel, celui-ci se situe à moins de 170 mètres des habitations de Gometz-la-Ville,

Considérant que ce projet est constitué, en limite des installations du tunnel de Gometz-la-Ville dont les exigences de sécurité et les dispositifs imposés par l'état pour son bon fonctionnement témoignent de sa fragilité,

Considérant qu'un tel afflux de population saturerait le réseau d'assainissement et toucherait le bassin versant de la Sallemouille,

Considérant qu'une telle aire implantée sur une voie qui supporte plus de 25 000 véhicules jour engendrerait des problèmes de sécurité routière notoire,

Considérant que les établissements scolaires limitrophes seraient dans une totale incapacité de répondre à un tel afflux de population,

Considérant qu'une telle implantation impacterait la commune de Gometz-la-Ville, aussi celle de Gometz-le-Châtel,

Considérant que la communauté de communes du pays de Limours, contrairement aux autres intercommunalités, a respecté le schéma départemental des gens du voyage sans qu'il ait été besoin de la rappeler à l'ordre,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE JANVRY, à l'unanimité :

- conteste le projet d'implantation sur Gometz-le-Châtel et se déclare totalement solidaire des communes de Gometz-la-Ville et Gometz-le-Châtel,
- rappelle que la commune de Wissous avait proposé d'intégrer une telle implantation sur son territoire,
- s'engage auprès de la commune de Gometz-la-Ville, à lancer toute procédure administrative pour combattre ce projet,
- demande à ce que l'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays de Limours exprime leur solidarité auprès des communes concernées.
- Demande à Monsieur le Préfet de renoncer à toute implantation sur ce site sur la zone agricole considérée par la Région, dans les différents schémas directeur, à conserver absolument.

Séance levée à 23 h 00

Prochain conseil le 2 juillet 2015 à 20h45